



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 129/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation
Association Alpes Concerts**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Alpes Concerts, sise 7 rue du rif Tronchard BP 234, 38522 Saint Egrève, représentée par Madame Françoise Basque, dans la cadre du plan mercredi du centre de loisirs.

- Atelier spectacle de cirque « The snow planet », du 14 septembre au 23 novembre 2022 de 9h à 12h, pour un montant total de 1530 Euros (mille cinq cent trente Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 14 septembre 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

